



Cesi de Bordeaux

60, rue de Maurian BP 17 – 33291 Blanquefort – Tél : 05 56 95 50 50 - Fax : 05 56 95 50 60

<http://www.cesi.fr>

AVANTAGES ET MODALITES DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Public concerné	Jeunes diplômés ou non (16 – 25 ans révolus) Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
Formation	Gratuite pour le jeune Durée : 25 % de la durée en centre de formation Formation diplômante : 3 semaines en entreprise – 1 semaine en formation Elle facilite l'insertion professionnelle pour répondre aux besoins en compétences et aux évolutions technologiques de l'entreprise
Financement	Prise en charge partielle ou totale des frais de formation par l'OPCA selon accords de branches

Rémunération versée par l'entreprise en % du SMIC, sauf exception de branches

Montant au 1^{er} juillet 2008

SMIC 35 heures : 1321,02euros

Niveau de formation	- de 21 ans	de 21 ans à – de 26 ans	26 ans et +
Inférieur au bac professionnel ou titres professionnels équivalents	55 %	70 %	Minimum SMIC ou 85% du salaire conventionnel
Qualification au moins égale à celle d'un bac professionnel ou d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau	65 %	80 %	

	<p>⇒ Les jeunes n'entrent pas dans le calcul des effectifs de l'entreprise, sauf en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles</p> <p>⇒ Pas d'indemnité de précarité</p>
Conditions	<p>Contrat de 24 mois maximum</p> <p>Période d'essai</p> <p>L'entreprise désigne un Tuteur pour le jeune</p>
Formalités	<p>Le Cesi vous accompagne dans l'ensemble des formalités auprès de votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)</p>